

# Guide de l'étudiant en Master MEEF M1 pour les Stages d'Observation et de Pratique Accompagnée 2023 - 2024



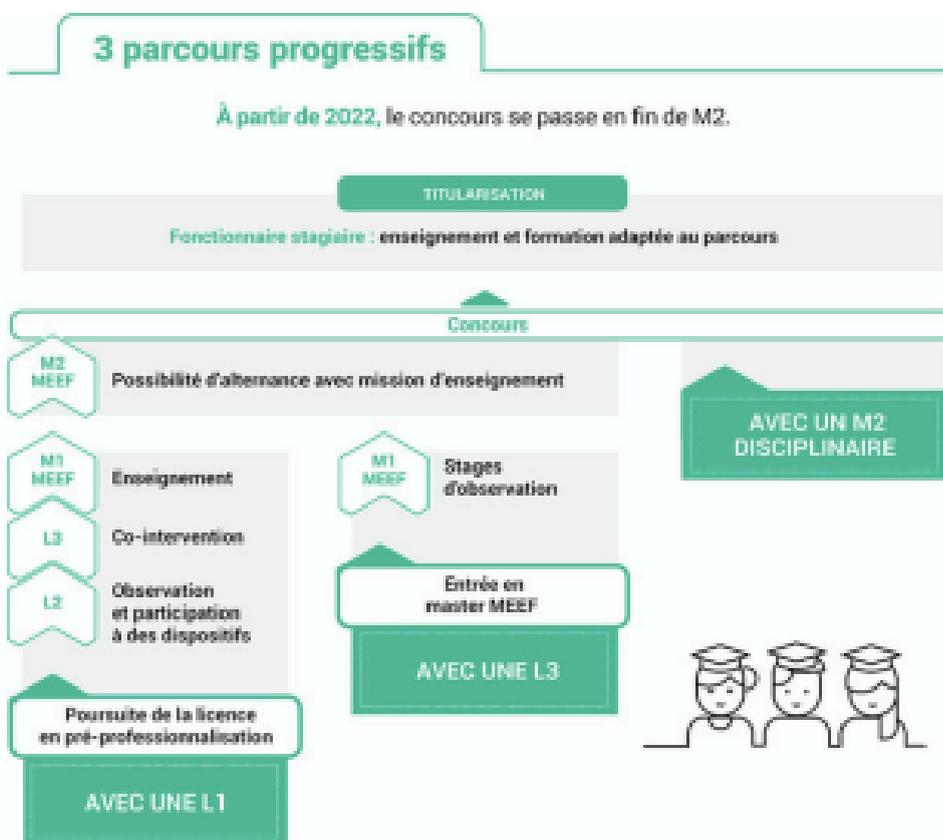
# SOMMAIRE

<b>1. LA FORMATION EN ALTERNANCE.....</b>	<b>2</b>
<b>2. LES MODALITÉS DU STAGE D'OBSERVATION ET DE PRATIQUE ACCOMPAGNÉE(SOPA).....</b>	<b>4</b>
2.1L'organisation du stage :.....	4
2.2Les objectifs du stage.....	5
<b>3. L'ETUDIANT.....</b>	<b>6</b>
<b>4. LE TUTEUR ACADÉMIQUE ou MAÎTRE DE STAGE.....</b>	<b>6</b>
<b>5. PRÉPARATION ET ACCOMPAGNEMENT DU STAGE A L'INSPE.....</b>	<b>7</b>
<b>6. MODALITES D'EVALUATION.....</b>	<b>7</b>
<b>7. SITOGRAFIE.....</b>	<b>7</b>
7.1Ressources générales.....	7
7.2 Textes de référence.....	7
7.3 Ressources académiques.....	8

# 1. LA FORMATION EN ALTERNANCE

« L'alternance est au cœur du nouveau modèle de formation des personnels enseignants et d'éducation. Le stage en alternance est un temps de formation à part entière, l'expérience du stagiaire devenant un élément central dans la formation. L'établissement est un lieu de formation, au même titre que l'INSPE. Ce principe de base de l'alternance professionnelle est celui de l'alternance intégrative ».<sup>1</sup>

La formation proposée repose sur le principe de l'alternance intégrative entre des situations de travail vécues en école ou en établissement scolaire et des enseignements.



La professionnalisation et l'acquisition des compétences résultent des interactions multiples qui s'établissent entre la formation et les stages à travers des dispositifs de formation spécifiques.

Ce sont donc des masters professionnalisants qui visent non seulement l'acquisition de connaissances mais aussi des compétences nécessaires à l'exercice du métier.

En première année de master MEEF, les étudiants reçoivent un enseignement académique qui consolide leurs connaissances universitaires et une première formation pédagogique (connaissance du système éducatif, initiation didactique, etc.). C'est dans ce cadre que se situe le **Stage d'Observation et de Pratique Accompagnée (SOPA)**.

<sup>1</sup> Circulaire n°2014-068 du 20/05/2014

<sup>2</sup> Arrêté du 28 mai 2019 modifiant l'arrêté du 27 août 2013 fixant le cadre national des formations dispensées au sein des masters « métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation. »

## 2. LES MODALITÉS DU STAGE D'OBSERVATION ET DE PRATIQUE ACCOMPAGNÉE(SOPA)

### 2.1 L'organisation du stage :

Les stages d'observation et de pratique accompagnée ont une durée de **six semaines** réparties sur deux périodes de l'année scolaire. Les étudiants effectuent leurs stages professionnels dans la mesure du possible dans les deux types d'établissement Collège et Lycée.

Les étudiants sont placés **en binôme** dans la classe d'un enseignant titulaire, ou auprès d'un CPE, maître de stage.

Les étudiants prennent contact avec le chef d'établissement et le tuteur académique, maître de stage dans la semaine précédant le stage.

Les stages se déroulent dans le cadre d'une **convention** entre l'établissement, l'INSPE et l'étudiant.

En l'absence de convention, les étudiants ne peuvent effectuer leur stage.

UR UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION		Calendrier des stages Master MEEF M1 2D_2023-2024			INSPE Institut national Supérieur de l'Enseignement Supérieur de la Réunion	
Formation	Type de stage	Semestre 1	Semestre 2	Durée		
MEEF M1 2D SOPA EPS2I	1 Stage filé, lundi et mercredi	25 septembre 2023 au 01 décembre 2023	05 février 2024 au 05 avril 2024	3 semaines/ semestre		
MEEF M1 2D SOPA Toutes disciplines (Sauf EPS2I)	2 Stages massés	09 octobre 2023 au 13 octobre 2023 puis du 30 octobre 2023 au 10 novembre 2023	18 mars 2024 au 05 avril 2024	3 semaines/ semestre		

## 2.2 Les objectifs du stage

Situé en début de parcours de master et d'une durée de 6 semaines, ce stage a pour principal objectif de permettre aux étudiants, affectés en binôme, de se confronter à la réalité du métier d'enseignant ou de CPE. Le stage d'observation et de pratique accompagnée permet de soulever les questionnements nécessaires à une réflexion sur le métier dans lequel les étudiants s'engagent et de faire émerger les questionnements qui nourriront le mémoire.

- **L'observation est au centre du stage.**

L'**observation ciblée** permet :

- De comprendre le fonctionnement de l'institution, les règles déontologiques, les situations d'apprentissage,
- D'engager une réflexion sur le métier, les processus apprentissages, la relation pédagogique.

Au contact des élèves et dans l'observation des situations professionnelles, les étudiants s'attachent à observer et comprendre le fonctionnement global de l'établissement, de la vie scolaire et celui de la classe.

Ils s'interrogent sur l'environnement de l'EPL, sa structure et ses moyens, le public accueilli, les personnels enseignants et non-enseignants, les partenaires, les dispositifs existants... Les étudiants prennent connaissance du projet d'établissement.

En ce qui concerne la classe, ils s'intéressent à la gestion des élèves et du temps. Ils prennent appui sur l'observation des comportements et productions des élèves, sur la pratique de l'enseignant, ses supports et écrits.

- **La pratique accompagnée**

doit être conçue comme le prolongement naturel de l'observation. C'est en l'exerçant sous le contrôle et avec les recommandations de son conseiller pédagogique que l'étudiant pourra appréhender de l'intérieur la spécificité de ce métier et développer la capacité à conduire la classe et à construire une séance dans le cadre d'une séquence en adéquation avec les programmes. A l'issue de chacun des stages, chaque étudiant (master enseignement) aura assuré plusieurs heures de cours.

Pour les étudiants de master encadrement éducatif, la pratique accompagnée permet de s'initier à certaines activités et responsabilités exercées par les CPE dans le cadre de la vie scolaire. Les étudiants sont nécessairement mis en situation professionnelle avec l'accompagnement du maître de stage.

A l'issue de chacun des stages, chaque étudiant (master enseignement) aura assuré plusieurs séances.

### 3. L'ETUDIANT

Il doit agir en fonctionnaire de l'État, **de façon éthique et responsable** et s'intégrer au sein de l'établissement. **Le stagiaire est soumis aux droits et obligations du fonctionnaire.**

*L'action des agents publics est encadrée par la loi du 20 avril 2017. La loi stipule que le fonctionnaire exerce ses fonctions avec **dignité, impartialité, intégrité** et **probité**. L'agent public est tenu à une **obligation de neutralité** dans l'exercice de ses fonctions ainsi qu'au **respect du principe de laïcité**, s'abstenant à ce titre de manifester ses opinions religieuses. Les usagers du service public doivent être considérés de manière égale, dans le respect de la liberté de conscience et la dignité des personnes.*

Texte de loi : [https://www.legifrance.gouv.fr/loi\\_du\\_20\\_avril\\_2017](https://www.legifrance.gouv.fr/loi_du_20_avril_2017)

Il doit agir en fonctionnaire de l'État et de façon éthique et responsable et s'intégrer au sein de l'équipe enseignante ou éducative.

Il est attendu qu'il se montre investi, responsable et fasse preuve d'initiative et de respect vis-à-vis des élèves, du maître de stage et de son binôme.

Les étudiants respecteront les horaires de l'établissement scolaire (EPL) et le règlement intérieur. Ils participeront à la vie de l'établissement et à ses différentes instances, avec l'autorisation du chef d'établissement.

En cas d'absence du maître de stage, l'étudiant n'est pas autorisé à prendre la classe en responsabilité, mais il est tenu de rester dans l'établissement. L'EPL gère l'organisation de la prise en charge des élèves et des stagiaires.

En cas d'absence, l'étudiant est tenu d'en informer l'EPL et l'INSPE (le pôle pédagogie) et de justifier son absence.

### 4. LE TUTEUR ACADÉMIQUE ou MAÎTRE DE STAGE

Le maître de stage, sollicité et désigné par l'inspecteur de la discipline :

accueille les étudiants et les présente à l'équipe enseignante.

planifie avec les étudiants une organisation permettant une prise en charge de la classe ou d'activités éducatives équivalentes en termes de temps pour les deux étudiants. En ce qui concerne les contractuels, le tuteur effectue deux visites formatives au cours du stage.

Il s'appuie sur son expérience pour exposer aux futurs enseignants et CPE sa manière de faire, expliciter

Il les démarches mises en œuvre dans son enseignement ou ses actions éducatives et présente la réalité des classes et de l'établissement dans lequel il exerce. Il met en œuvre des activités professionnelles et explicite ses choix pédagogiques, didactiques et éducatifs. Le maître de stage accompagne les étudiants dans leurs premières expériences d'enseignement.<sup>6</sup>

## 5. PRÉPARATION ET ACCOMPAGNEMENT DU STAGE A L'INSPE

Le stage est préparé dans le cadre de l'UE "Autour du stage".

Cette UE a pour objectifs :

- d'aider les étudiants à construire progressivement une identité et des compétences professionnelles
- de les outiller pour l'observation et l'analyse des situations d'enseignement : leurs composantes, leurs modalités, leurs enjeux.

## 6. MODALITES D'EVALUATION

En fonction des parcours, vous serez évalué par un écrit et /ou une présentation orale.

## 7. SITOGRAPHIE

### 7.1 Ressources générales

Ministère de l'Éducation nationale : [www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr)

Direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) : [www.eduscol.education.fr](http://www.eduscol.education.fr)

Eduscol est le portail national des professionnels de l'éducation. C'est un lieu d'information et d'échanges sur tous les aspects de l'enseignement.

Site du réseau CANOPÉ national : <https://www.reseau-canope.fr/>

### 7.2 Textes de référence

Tous les **textes officiels de référence relatifs aux modalités de stage, d'évaluation et de titularisation des personnels d'enseignement et d'éducation stagiaires** sont consultables sur le site : <https://www.education.gouv.fr/evaluation-et-titularisation-des-enseignants-stagiaires-de-l-enseignement-public-305721>

## 7.3 Ressources académiques

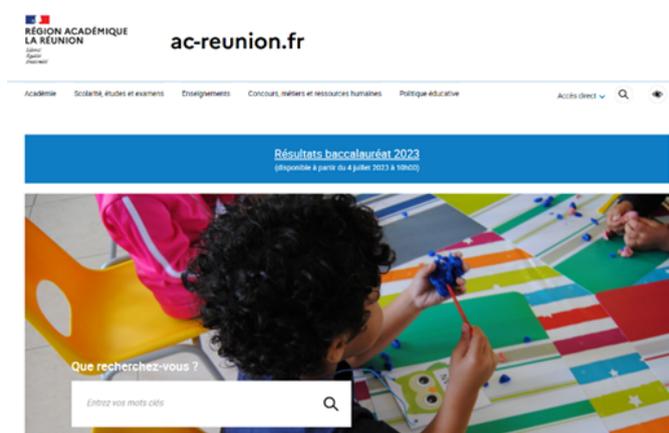
Site de l'académie de la Réunion :

<https://www.ac-reunion.fr>

Le site de l'académie de la Réunion est la porte d'entrée par laquelle vous accédez aux informations et outils relatifs à votre prise de fonction, et d'une manière générale à l'ensemble des informations académiques et des actualités.

Tous les **sites disciplinaires** de l'académie de la Réunion animés par des enseignants sous l'impulsion de l'inspection pédagogique sont accessibles sur le site académique :

<https://pedagogie.ac-reunion.fr/>



Site de la Délégation académique numérique éducatif (DANE) :

<http://dane.ac-reunion.fr/>



Site de l'INSPE de l'académie de La Réunion :

<https://inspe.univ-reunion.fr/>

Le site de l'INSPE de l'académie de la Réunion est la porte d'entrée par laquelle vous accédez aux informations et outils relatifs à votre formation universitaire et, d'une manière générale, à l'ensemble des informations de l'INSPE.

